

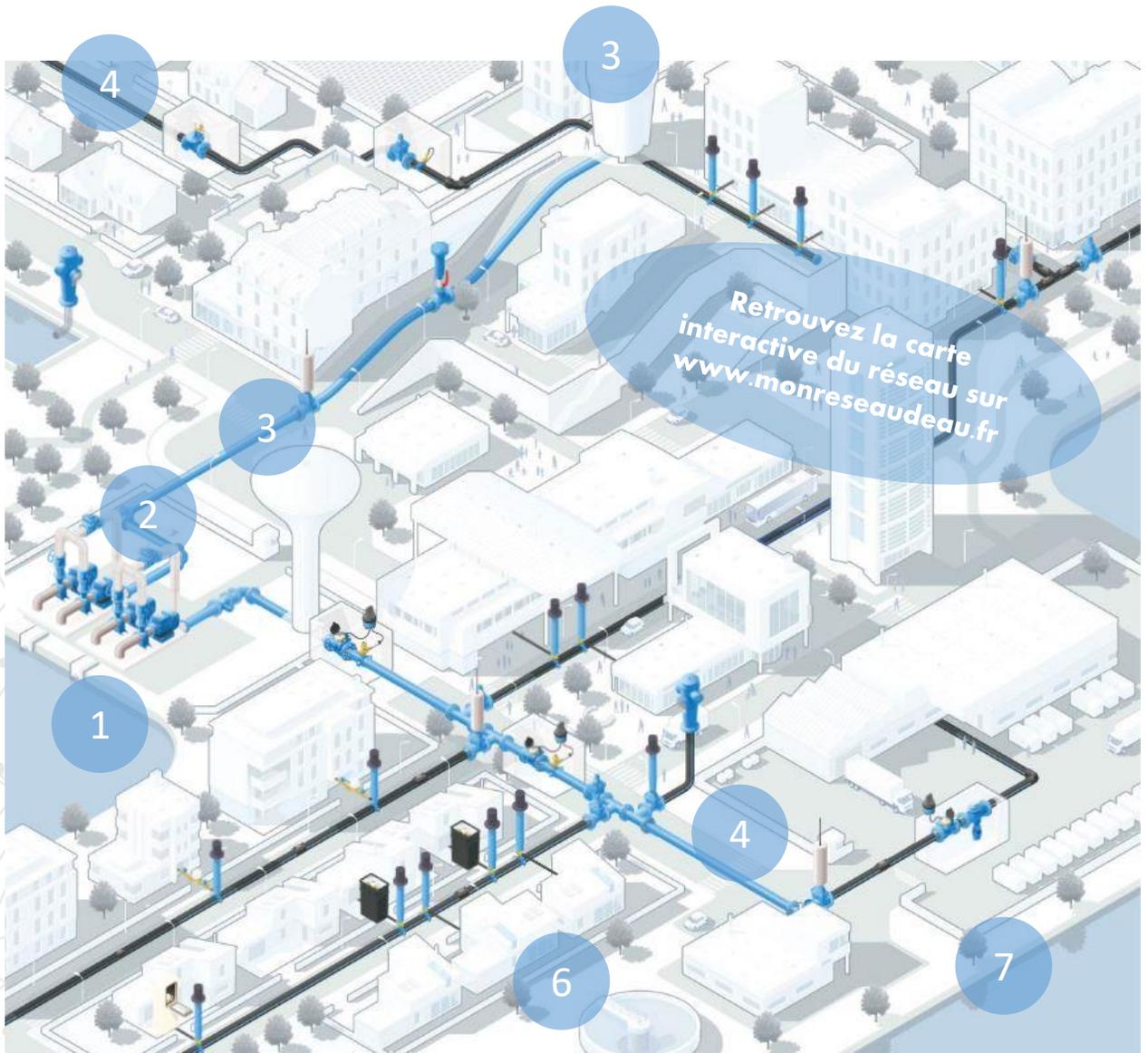
Kit de l'élu

Eau et Assainissement : les clés
pour comprendre et s'informer.

Fiches synthèses Spéciale élections municipales 2020



Partie 2



- 1 Prélèvement (nappe ou surface)
- 2 Traitement et production
- 3 Stockage
- 4 Distribution
- 5 Collecte (eaux usées)
- 6 Assainissement
- 7 Rejet en milieu naturel (cours d'eau ou recharge de nappe)

Les chiffres-clés en France

À retrouver sur : <https://www.monreseau'eau.fr/index.php/caracteristiques-marche-eau-assainissement-france/>

996 000

Kilomètres de réseau
Eau Potable

50%

0.59%

Taux moyen de
renouvellement annuel

Ils fabriquent en France 




Poteaux NF pour la protection incendie




Chloromètre de sécurité CHLORO+

Réseau séparatif ou unitaire ?

Quand les villes en forte croissance se dotent de réseaux d'assainissement moderne, à la fin du XIXe siècle, elles font le choix du "tout à l'égout", c'est-à-dire d'un **réseau unitaire** de canalisations souterraines qui évacuent aussi bien les eaux usées que les eaux pluviales.

Ce choix se heurte rapidement à une double limite : les rejets d'eaux sales polluent les milieux naturels et les réseaux, dimensionnés pour des débits de pluie importants sont trop coûteux à entretenir.

Nait alors après la Seconde Guerre Mondiale l'idée d'un **réseau séparatif**, qui distingue nettement eaux usées et eaux pluviales. Les premières sont acheminées vers une station d'épuration, les secondes doivent pouvoir ruisseler en surface ou être stockées au plus près de l'endroit où elles tombent pour être rejetées directement dans le milieu naturel, en minimisant la pollution liée au ruissellement.

Si cette distinction paraît simple, elle n'est pas toujours évidente à mettre en œuvre : coût prohibitif des travaux dans les centres-villes historiques, défaillances de branchement régulières dans les réseaux séparatifs conduisent à privilégier une approche pragmatique, proche du territoire, qui cherche à limiter l'impact d'épisodes pluvieux de forte intensité dans les réseaux unitaires et à mieux contrôler l'étanchéité entre les deux réseaux en cas de réseaux séparatifs.

Assainissement collectif ou non-collectif ?

L'assainissement collectif n'est pas un service public obligatoire. Quand la densité d'habitations est trop faible pour rentabiliser les travaux d'un réseau d'assainissement, celui-ci devient une obligation individuelle. Chaque habitation doit alors s'équiper d'un dispositif d'assainissement autonome de ses eaux usées domestiques.

Choisi en fonction des caractéristiques du terrain comme du foyer, ce dispositif fonctionne comme une mini station d'épuration, dépolluant les eaux usées avant leur infiltration dans le sol.

Depuis 2006, les communes ont néanmoins une responsabilité sur l'assainissement non-collectif. Elles sont chargées du contrôle des installations, neuves comme existantes (un contrôle tous les 10 ans et au moment de la vente). Et de façon facultative, elles peuvent se charger de l'installation, de la réhabilitation et de l'entretien des installations, aux frais du propriétaire.

L'arrêté du 21 juillet 2015

Les règles essentielles du système d'assainissement collectif sont définies par cet arrêté, légèrement modifié par l'arrêté du 24 août 2017. Les principaux points à retenir sont les suivants :

- **La volonté de définir une gestion intégrée et uniformisée de l'assainissement sur l'ensemble du territoire français** : en définissant règlementairement les principaux termes employés dans le vocabulaire de l'assainissement, l'arrêté fixe un cadre de dialogue commun pour l'ensemble des acteurs du secteur.
- **Le souci d'un assainissement responsable et respectueux de l'environnement** : en intégrant le plus en possible en amont la gestion des eaux pluviales, en définissant des seuils rédhibitoires pour les niveaux de rejet en sortie de station, en permettant la surveillance des micropolluants dans les eaux rejetées, en surveillant l'ensemble des rejets sur les masses d'eau, l'arrêté fixe les objectifs environnementaux et sanitaires comme priorité des réseaux.
- **La mise en place de mécanismes de diagnostics et d'autosurveillance réguliers pour prévenir les risques à l'échelle d'un réseau** : en contraignant les maîtres d'ouvrages à réaliser un diagnostic permanent pour les plus grosses stations d'épuration, à mettre en place des dispositifs d'autosurveillance automatisées pour les stations comme pour les déversoirs d'orage, l'arrêté insiste sur la responsabilité des collectivités et des exploitants dans la maîtrise des rejets dans les milieux naturels.

Ce nouveau cadre règlementaire emporte avec lui des investissements dans le réseau, en particulier en matière de récolte de données et de modélisation des rejets, mais aussi dans la conception et la réalisation des stations d'épuration comme des déversoirs d'orage.

Ils accompagnent les collectivités

Cliquez sur les logos pour en savoir plus



LYXEA > solution logicielle clé en main qui permet aux collectivités de traiter facilement leurs données environnementales sur l'eau



A3DV > Solution destinée à aider les exploitants ou les collectivités à la priorisation des renouvellements des canalisations.

Pourquoi gérer les eaux pluviales ?

La pluie est un phénomène naturel qui fait partie du **grand cycle de l'eau**, ce mouvement perpétuel qui fait prendre à l'eau des formes solides, liquides ou gazeuses. Mais pour s'approprier cette ressource, l'homme a dû organiser un circuit domestique de l'eau, qu'on appelle le **petit cycle de l'eau**. Il consiste à prélever l'eau, la traiter, la stocker, la distribuer puis à la nettoyer pour qu'elle puisse être rejetée dans le milieu naturel.

C'est dans le cadre de ce petit cycle de l'eau que la gestion des eaux pluviales a pris une place toujours plus importante. Pourquoi ?

- Parce que l'**urbanisation** croissante perturbe le cycle naturel de l'eau en imperméabilisant de larges surfaces de sol, conduisant à une **augmentation des eaux de ruissellement** et donc des **risques d'inondation** lors de forts épisodes pluvieux.
- Parce que les eaux pluviales condensent et entraînent avec elles les **pollutions ou déchets** provoqués par les activités humaines (industrie, agriculture, domestique...)
- Parce que la **protection des masses d'eau** (fleuves, rivières, lacs, zones humides...) est progressivement devenue un enjeu environnemental et une priorité politique à toutes les échelles.

Depuis 2018, la gestion des eaux pluviales urbaines est une compétence intercommunale rendue obligatoire pour les métropoles et les communautés d'agglomération (à partir de 2020) et facultative pour les communautés de communes.

Comment fonctionne un réseau d'eau pluvial ?

Historiquement, les eaux pluviales étaient intégrées au réseau d'assainissement (réseau unitaire) mais les **débordements** réguliers des réseaux en cas de fortes pluies et le **coût** de ces réseaux a conduit, à partir des années 70, à privilégier une gestion séparative, au plus proche des eaux de ruissellement.

Avec deux grands types d'aménagements :

- Les **bassins de rétention** (aériens ou enterrés) qui doivent retenir momentanément les eaux de ruissellement tant que le réseau d'évacuation ne peut absorber le surplus. De plus en plus équipés d'unités de dépollution, ces bassins restent coûteux et consommateurs d'espace dans des zones déjà très denses.
- Les **aménagements intégrés** : évitant la concentration des débits et favorisant l'infiltration ou le ralentissement des flux, ces aménagements consistent à limiter l'imperméabilisation (toitures végétalisées, noues, matériaux poreux) ou à retenir l'eau dans des espaces pouvant avoir d'autres fonctions (espaces verts inondables p.ex) tout en privilégiant une dépollution par les végétaux et par le sol.

Le rôle essentiel des communes et intercommunalités

La **gestion intégrée** des eaux pluviales est l'enjeu majeur des années à venir selon un rapport de 2015 du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable. Si les collectivités n'ont aucune obligation de collecter les eaux pluviales dans leurs réseaux, elles sont les seules à pouvoir **réglementer** et **gérer** les eaux pluviales à l'échelle locale. A travers plusieurs outils:

- Le **zonage pluvial**, intégrable dans les documents d'urbanisme: il définit des zones de limitation de l'imperméabilisation ainsi que des zones de rétention et de traitement des eaux pluviales
- Le **schéma directeur d'assainissement** : il englobe le zonage, le dimensionnement, la planification et la programmation des travaux et permet ainsi une gestion intégrée des eaux pluviales.
- L'**exercice de la compétence GEMAPI**: désormais compétence du bloc intercommunal, la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations a pour objectif de concilier les enjeux d'urbanisme à ceux de la gestion des risques et de la préservation des masses d'eau. La stratégie de gestion des eaux pluviales constituent un élément de ce dispositif.

Ils équipent les réseaux



JAFAR Fabricant 100% Européen de robinetterie pour les réseaux d'eau potable et usée



Représenté en France par



Éliminez efficacement les pollutions chroniques et les matières en suspension des Eaux Pluviales avec le décanteur Hydrodynamique **First Defense®**



Comprendre le principe de "l'eau paie l'eau"

Un financement en circuit fermé

Les services publics d'eau et d'assainissement sont des **services publics industriels et commerciaux** fonctionnant chacun avec un budget propre, basés sur la perception de redevances auprès de l'utilisateur. Ces redevances sont fixées par le Conseil Municipal ou Communautaire et comprennent le plus souvent une part fixe, liée aux charges du service et une part variable, liée à la consommation de l'utilisateur.

Ces **budgets** eau et assainissement sont différents du budget général de la commune et ne peuvent s'abonder mutuellement. En clair, une commune ne peut pas subventionner un service d'eau ou d'assainissement mais elle ne peut pas non plus piocher dans l'excédent potentiellement dégagé par ces services pour financer d'autres politiques publiques. Dans ce système de financement, on dit donc que "l'eau paie l'eau". C'est un **pilier fondamental** de la politique publique de l'eau et de l'assainissement en France depuis trente ans, afin d'éviter certaines dérives faisant de la facture d'eau et d'assainissement un moyen de financer une salle polyvalente ou la réfection des trottoirs.

L'eau paie l'eau est le produit d'une politique publique de l'eau qui a plus de 50 ans. Depuis la loi de 1964, l'eau a ses territoires (les bassins), sa gouvernance (les agences de l'eau) et son financement propre. Tenant compte des réalités géographiques, écologiques et économiques, ce principe permet une gestion durable et intégrée de l'eau en France.

Faire face aux surcoûts de la crise sanitaire

La crise sanitaire a des **incidences financières** importantes, à court terme comme à moyen et long terme.

À court terme, c'est d'abord l'équipement des travailleurs du secteur qui a pu engendrer des **dépenses supplémentaires**, afin de leur assurer des conditions de travail sûres pour leur santé. Masques, gants et autres dispositifs de protection ont un coût. Mais plus globalement, à l'échelle du secteur, c'est avant tout **l'interdiction d'épandage direct des boues de stations d'épuration** qui entraîne un surcoût pour les collectivités comme pour les industriels.

Elles doivent en effet être **hygiénisées** pour éviter tout risque de contamination des sols ou incinérées. Avec dans les deux cas, des coûts supplémentaires. Les agences de l'eau, en lien avec la secrétaire d'Etat auprès de la Ministre de la Transition écologique et solidaire, mettent en place des aides directes visant à compenser ces surcoûts.

À moyen et long-terme, le retour de problématiques hygiénistes aura des conséquences sur le développement des bio analyses dans le domaine de l'eau. Ces investissements se rajouteront à ceux déjà rendus nécessaires par l'adaptation au changement climatique. Là encore, les premières annonces locales et nationales vont dans le sens d'une **accélération** et d'une **renforcement des aides** à l'accompagnement des projets.

Ils fabriquent en France 

Vigi
CAPOT REGARDO SECURISE

SOVAL
DEPUIS 1932

Vigi: un captage protégé pour une eau sécurisée

La Référence Unique



REDAR RL

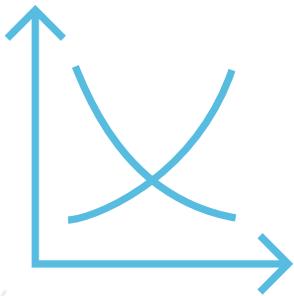
Régulateur de pression

ramus
INDUSTRIE
CONCEPTEUR & CONSTRUCTEUR
DE ROBINETTERIE INDUSTRIELLE
CHAMBERY FRANCE

Que paye l'eau exactement ?

Les redevances sont perçues par les agences de l'eau. Dans chaque bassin, ces recettes permettent de financer la gestion durable de l'eau par la redistribution de l'argent sous forme d'aides financières aux collectivités locales, aux industriels ou aux agriculteurs, en accord avec les orientations identifiées dans les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux.

Avec trois impératifs :



Le premier dans le petit cycle de l'eau : **investir** pour renouveler les réseaux dont la durée de vie est de 50 à 70 ans. Limiter les fuites, garantir la qualité de l'eau en évitant la diffusion de microplastiques de certaines canalisations, moderniser les installations des stations d'épuration sont autant de domaines dans lesquels les besoins structurels sont importants et pourtant sous-financés aujourd'hui. **Il manque un milliard d'euros d'investissement dans les réseaux.**

Le second dans le grand cycle de l'eau : **Réduire** la pollution des milieux aquatiques en taxant les pollueurs pour mettre en œuvre des actions de prévention et de protection des ressources aquatiques.



Le troisième dans une perspective plus globale : **adapter** le secteur de l'eau et de l'assainissement au changement climatique. **Sécuriser** l'approvisionnement en eau, **s'engager** dans des trajectoires bas-carbone, produire de l'énergie verte à partir des boues d'épuration sont autant d'enjeux majeurs pour l'avenir.

Mais aujourd'hui, le déséquilibre s'accroît. L'eau qu'on boit paye pour l'eau dans laquelle on se baigne ou on pêche. En clair : les mesures de protection prennent le pas sur l'investissement. Sans voir qu'entre les deux, il y a des liens forts de cause à effets.

Ils accompagnent les collectivités

Cliquez sur les logos pour en savoir plus



Choisissez le pompage en ligne sans rétention qui vous convient dans la gamme **DIP Système®**, **DIP-Booster**, **SIDINOX** et **DIP-Triplex**



altereo
éveilleurs d'intelligences environnementales®

Prévision des risques de défaillance et renouvellement responsable des réseaux d'eau.

2020, une année électorale qui marque un tournant pour les réseaux ?

Bouleversé par la crise sanitaire, le calendrier électoral aura connu des rebondissements qui prennent fin avec le second tour, le 28 juin.

Après avoir dressé le panorama des enjeux, les équipes Monreseaueau.fr et IdealCo ont approfondi le débat lors de la première Matinale de l'Eau le 7 Juillet 2020.



Les thèmes abordés :

- L'assainissement, un **domaine stratégique** parfois négligé. Comment y remédier ?
- Privilégier le « **Fabriqué en France** », est-ce possible ?
- **Prioriser** ses choix de renouvellement dans un contexte budgétaire contraint. Quelle solution ?
- Comment construire une stratégie efficace pour les **eaux de ruissellement** ?
- Faut-il un **baromètre** de l'environnement pour les communes ?

**CE QU'IL FAUT
RETENIR
DE NOTRE
PREMIÈRE
#LMDE**



Mardi 7 juillet 2020

Les points à retenir :

- **1 synthèse complète** de l'évènement.
- **7 vidéos** à revoir en replay.
- Plus de **220 participants** au GroupeCO « Les Matinales de l'Eau »

Cliquez [ici](#) pour accéder à l'article.

Rejoindre les communautés :


[GroupeCO](#)


[LinkedIn](#)

Nos partenaires et sponsors de l'évènement



Pour mieux comprendre les enjeux de l'eau et de l'assainissement

- [Eau France](#), le service public d'information sur l'eau
- [Le portail des agences de l'eau](#)
- [Le portail d'information](#) du gouvernement sur l'assainissement communal
- [Le cadre juridique](#) d'exercice de la compétence eau et assainissement

Pour suivre l'activité de l'ensemble des acteurs de la filière eau et assainissement

- [Monreseau'eau.fr](#), la plateforme d'actualités sur les produits et fabricants de l'industrie de l'Eau et de l'Assainissement
- [France Water Team](#), la fédération des pôles de compétitivité de la filière de l'eau en France
- [La filière française de l'Eau](#), qui rassemble tous les acteurs publics et privés de l'écosystème de l'eau en France
- [L'Office international de l'eau](#), l'association qui développe des formations pour une meilleure gestion de l'eau en France, en Europe et dans le monde.

Pour en savoir plus sur les objets connectés dans le monde de l'eau ou comment lutter contre la pollution des eaux de ruissellement, téléchargez nos dernières publications :

